



2727 COWORKING / RECHERCHE ET CONSEILS PRATIQUES

Boîte aux lettres virtuelle ou domiciliation à Montréal en 2026

Find a practical home for your work at 2727 Coworking in Montreal. Explore private offices, day workspaces and meeting rooms, plus business-address and virtual-mailbox services for your company.

Publié par 2727 Coworking · 2026-08-07 · [boite-aux-lettres-virtuelle-montreal](#) · [domiciliation-entreprise-quebec](#) · [siege-quebec-req](#) · [bureau-virtuel-montreal](#) · [adresse-entreprise-arc-canada](#) · [coworking-montreal](#) · [domiciliation-entreprise-montreal](#) · [reexpedition-ou-numerisation-courrier](#)

Article original : <https://2727coworking.com/articles/fr/boite-aux-lettres-virtuelle-domiciliation-montreal-2026>

Dans cet article

1. Boîte aux lettres virtuelle ou domiciliation à Montréal en 2026
 2. Sommaire
 3. Introduction et contexte
 4. Cadre juridique et réglementaire : ce que le Québec et le Canada exigent réellement
 5. Règles d'immatriculation des entreprises individuelles et des sociétés constituées
 6. Coût de l'immatriculation et conséquences d'une adresse invalide
 7. Règles fiscales fédérales : ARC, Revenu Québec et Postes Canada
 8. Services de boîtes aux lettres virtuelles à Montréal
 9. Fonctionnalités
 10. Adoption
 11. Points forts et limites
 12. Services de domiciliation d'entreprise et de bureau virtuel à Montréal
 13. Fonctionnalités
 14. Adoption
 15. Points forts et limites
 16. Comparaison des caractéristiques
 17. Rendement et critères de comparaison : coût, conformité et fiabilité
 18. Analyse des données et éléments probants
 19. Études de cas et exemples concrets
 20. L'adresse fantôme de l'aéroport de Sherbrooke
 21. L'immeuble à « adresse fantôme » du boulevard Charest
 22. Vérifications de Revenu Québec concernant les adresses hors Québec
 23. (Étude de cas publiée par le fournisseur) La domiciliation de Luxane Immobilier chez 2C2B Coworking
 24. (Étude de cas publiée par le fournisseur) La domiciliation de Long Média pour son expansion sur la Rive-Nord
 25. Conséquences et perspectives
 26. Foire aux questions (FAQ)
 27. Conclusion
-

Boîte aux lettres virtuelle ou domiciliation à Montréal en 2026

Sommaire

Les entrepreneurs montréalais qui choisissent une adresse d'entreprise se trouvent devant deux produits souvent présentés comme interchangeables : une **boîte aux lettres virtuelle** (un service de gestion du courrier pouvant fournir une adresse postale au format d'une adresse municipale) et un service de **domiciliation d'entreprise** ou de **bureau virtuel** (qui peut combiner une entente d'utilisation d'adresse, la gestion du courrier et l'accès à des espaces de réunion). Ni l'appellation, ni le format d'adresse municipale, ni

le consentement du fournisseur ne suffisent à établir qu'une adresse respecte toutes les exigences du registre ou des autorités fiscales. Cette distinction est importante, car le REQ et l'ARC appliquent des règles précises concernant les adresses, et des renseignements inexacts au registre peuvent entraîner des amendes ou, dans certains cas, une radiation administrative ou une dissolution.

La législation québécoise est explicite sur la règle fondamentale : « Il n'est pas possible de fournir une case postale comme adresse d'entreprise » (quebec.ca). La même interdiction s'applique au fédéral : l'Agence du revenu du Canada (ARC, ou CRA en anglais) indique qu'une entreprise « ne peut pas utiliser des numéros de route rurale (RR) ou des [cases postales \(CP\)](#) » comme adresse physique (canada.ca). Le domicile inscrit par défaut au REQ pour une entreprise individuelle est l'adresse personnelle de son propriétaire, à moins qu'une « adresse professionnelle » ([adresse professionnelle](#)) soit déclarée à la place (quebec.ca), tandis que le [siège](#) d'une société constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec « doit être situé en permanence au Québec » (legisquebec.gouv.qc.ca), et les sociétés constituées sous le régime fédéral doivent avoir « une adresse de siège social et un conseil d'administration » (ised-isde.canada.ca).

Les prix des deux catégories se chevauchent davantage que leurs appellations le laissent croire. Les fournisseurs spécialisés de boîtes aux lettres virtuelles, comme **iPostal1**, offrent des forfaits à partir de 9,99 \$ par mois (ipostal1.com), et **Anytime Mailbox** affiche des adresses dans la région de Montréal à partir de 9,99 \$ CA par mois (anytimemailbox.com), tandis que des coopératives de coworking proposant la domiciliation, comme **ECTO**, facturent aussi peu que 20 \$ par mois à leurs membres (ecto.coop). L'agrégateur indépendant Alliance Virtual Offices rapporte pour sa part que « la plupart des entreprises paient entre 49 \$ et 300 \$ par mois » pour un forfait complet de bureau virtuel (alliancevirtualoffices.com). Les [niveaux de forfaits de bureau virtuel de Regus à Montréal](#) coûtent de 89 \$ à 319 \$ par mois, selon que les salles de réunion et les crédits de journées au bureau sont inclus ou non (web.archive.org). **2727 Coworking**, un exploitant situé à Griffintown, ne vend pas de service autonome de boîte aux lettres ; une adresse d'entreprise pour l'immatriculation et la gestion du courrier sont incluses dans ses abonnements de coworking, à partir de 300 \$ par mois pour un poste flexible / hot desk (2727coworking.com). Ce modèle de tarification diffère sensiblement de la structure habituelle des deux catégories.

La réponse pratique à la question « boîte aux lettres virtuelle ou domiciliation d'entreprise » dépend de la fonction juridique que l'entrepreneur doit faire remplir à l'adresse. Un service limité à la boîte aux lettres peut servir d'adresse postale auprès de l'ARC, mais ne peut pas être présenté comme l'adresse physique auprès de l'ARC, à moins que l'entreprise exerce réellement ses activités quotidiennes à cet endroit. Un fournisseur de boîte aux lettres peut aussi ne pas consentir officiellement à ce que la société y soit domiciliée légalement aux fins du registre. Les interventions du REQ montrent les conséquences d'une déclaration d'adresse erronée : une société à numéro québécoise a fait l'objet d'une enquête après avoir faussement déclaré une adresse à l'aéroport de Sherbrooke (ici.radio-canada.ca), et l'émission Enquête de Radio-Canada a déjà découvert plus de soixante entreprises immatriculées à la même adresse d'un immeuble de Québec dont le propriétaire n'avait jamais rencontré aucune d'entre elles (ici.radio-canada.ca). Une entité immatriculée au REQ qui ne maintient pas une adresse valide au dossier pendant deux déclarations de mise à jour annuelle consécutives peut être [radiée d'office](#), un processus pouvant « engendrer la dissolution de la personne morale constituée au Québec » (entraîner la dissolution d'une personne morale constituée au Québec) (quebec.ca). Ce rapport présente le cadre juridique, compare les prix et les caractéristiques de fournisseurs nommés dans

les deux catégories, puis se termine par des études de cas, des données sur les tendances du télétravail et de l'immatriculation des entreprises à Montréal, ainsi que des conseils précis sur le modèle qui convient à chaque type d'entreprise en août 2026.

Introduction et contexte

Le milieu des affaires montréalais s'est résolument tourné vers le télétravail et le travail hybride, et cette évolution a créé un flux constant d'entrepreneurs, de travailleurs autonomes et de petites sociétés qui ont besoin d'une adresse officielle sans avoir besoin d'un bureau. Le Recensement de 2021 de Statistique Canada a révélé que 25,8 % des 2,1 millions de travailleurs de la région métropolitaine de Montréal **travaillaient principalement à domicile**, une proportion « semblable à celle du Canada (24,3 %) » (www150.statcan.gc.ca), soit un taux environ quatre fois supérieur au niveau d'avant la pandémie. Dans la région de Montréal, le travail à domicile en 2021 était « plus courant chez les anglophones (35,3 %) que chez les francophones (23,9 %) » (www150.statcan.gc.ca), ce qui souligne que la demande d'une adresse professionnelle distincte du bureau à domicile touche les divers groupes démographiques de la ville.

Cette demande se heurte à une contrainte juridique ferme. Le registre des entreprises du Québec et l'autorité fiscale fédérale du Canada exigent tous deux une adresse réelle et vérifiable pour une entreprise immatriculée, et interdisent tous deux explicitement de remplacer cette adresse par une case postale. Pour un travailleur autonome à domicile ou une société à numéro constituée pour détenir un immeuble locatif, le choix se limite habituellement à deux produits commerciaux : une **boîte aux lettres virtuelle**, qui est essentiellement un service de gestion du courrier fournissant aussi une adresse municipale légitime, et la **domiciliation d'entreprise** (également commercialisée comme **bureau virtuel**), une entente officielle par laquelle un exploitant d'espace de coworking, une enseigne de bureaux avec services ou un fournisseur spécialisé accepte qu'un client inscrive l'adresse du fournisseur comme son propre siège ou domicile, généralement avec un accès à des salles de réunion et parfois des services de réception.

La confusion entre les deux catégories n'est pas fortuite. Les fournisseurs des deux camps empruntent le vocabulaire publicitaire de l'autre : les services limités à la boîte aux lettres se présentent comme des « bureaux virtuels », et les forfaits complets de domiciliation mettent la « réexpédition du courrier » de l'avant comme caractéristique principale. L'agrégateur du secteur MatchOffice, qui examine globalement le marché montréalais, indique que « les frais de location de ce bureau varient d'environ 30 \$ à 350 \$ par mois », sans toujours préciser si une offre donnée comprend le consentement à l'immatriculation légale (matchoffice.com). Cette ambiguïté est précisément la raison pour laquelle ce choix mérite une comparaison rigoureuse, source par source, plutôt qu'un survol des pages promotionnelles.

Ce rapport s'articule autour de cette comparaison. Il présente d'abord les exigences réglementaires minimales : ce que le REQ du Québec, la Loi sur les sociétés par actions du Québec, Corporations Canada, l'ARC et Postes Canada exigent réellement d'une adresse d'entreprise, et ce qu'une société perd si son adresse devient invalide, notamment sa capacité à **ouvrir un compte bancaire**. Il décrit ensuite séparément la catégorie des boîtes aux lettres virtuelles et celle de la domiciliation d'entreprise, en abordant pour chacune les fonctionnalités, l'adoption sur le marché et les limites, avant de regrouper les prix et les caractéristiques dans des tableaux comparatifs. Une section consacrée aux données quantifie le contexte du télétravail et des petites entreprises à Montréal, tandis qu'une section d'études de cas présente cinq exemples réels nommés,

allant des interventions du REQ aux témoignages de clients publiés par les fournisseurs, qui illustrent les conséquences de bons et de mauvais choix d'adresse. Tous les chiffres se rapportent à août 2026, sauf indication contraire.

Cadre juridique et réglementaire : ce que le Québec et le Canada exigent réellement

Règles d'immatriculation des entreprises individuelles et des sociétés constituées

Toute entité commerciale immatriculée au Québec doit déclarer une adresse, et les règles varient selon la forme juridique. Pour une entreprise individuelle, la position par défaut du REQ est sans équivoque : « Pour les personnes physiques qui exploitent une entreprise individuelle, il s'agit de leur adresse personnelle » (quebec.ca). Cela signifie que l'adresse personnelle d'un propriétaire d'entreprise individuelle qui ne fait aucune démarche supplémentaire sera publiée au registre public. Pour éviter cette situation, les règles québécoises sur l'« adresse professionnelle » permettent au propriétaire d'une entreprise de la remplacer par l'adresse de son lieu de travail, défini comme « son principal lieu de travail ou d'affaires » (son lieu principal d'activité professionnelle ou commerciale) (quebec.ca). La même page confirme qu'« une case postale ne peut tenir lieu d'adresse professionnelle » (une case postale ne peut servir d'adresse professionnelle) (quebec.ca).

Pour les sociétés constituées, le domicile inscrit est différent : « Pour les personnes morales, il s'agit de l'adresse du siège » (quebec.ca). En vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, « le siège de la société doit être situé en permanence au Québec » (le siège de la société doit demeurer au Québec) (legisquebec.gouv.qc.ca), et tout changement de cette adresse doit être signalé : « la société doit déclarer tout changement d'adresse du siège au registraire des entreprises » (legisquebec.gouv.qc.ca). Une entreprise individuelle québécoise qui n'a ni adresse personnelle, ni adresse professionnelle, ni établissement dans la province doit plutôt désigner un représentant local : « cette exigence s'applique à l'entreprise, même si celle-ci déclare une adresse de domicile élu » (quebec.ca).

Au fédéral, Corporations Canada applique une règle parallèle : « toute entreprise constituée en société doit avoir une adresse de siège social et un conseil d'administration » (ised-isde.canada.ca), et les documents livrés à cette adresse ont une portée juridique, que quelqu'un les lise ou non : « légalement, ils seront présumés avoir été reçus par la société » (ised-isde.canada.ca). Voilà l'argument pratique en faveur d'un fournisseur qui surveille et traite activement le courrier plutôt que de simplement le recevoir.

Coût de l'immatriculation et conséquences d'une adresse invalide

Les frais d'immatriculation sont modestes par rapport aux prix des services d'adresse abordés plus loin dans ce rapport. Le REQ facture 41 \$ pour le traitement régulier de la déclaration d'immatriculation d'une entreprise individuelle, ou 61,50 \$ pour le service prioritaire (quebec.ca). La constitution d'une société par actions au Québec coûte 397 \$ au tarif régulier ou 595,50 \$ au tarif prioritaire (quebec.ca), auxquels s'ajoutent par la

suite des frais de rapport annuel de 84 \$ (126 \$ au tarif prioritaire) (quebec.ca). La constitution fédérale auprès de Corporations Canada est comparable : « elle coûtera 200 \$ et prendra 1 jour », avec la possibilité de payer 100 \$ de plus pour un traitement express en quatre heures (ised-isde.canada.ca).

Les enjeux liés au maintien d'une adresse valide augmentent considérablement après l'immatriculation. Le REQ peut « radier d'office l'immatriculation de cette entreprise » (annuler de sa propre autorité l'immatriculation d'une entreprise) (quebec.ca) lorsqu'une entreprise omet de « produire deux déclarations de mise à jour annuelle consécutives » (déposer deux déclarations annuelles de mise à jour qui se suivent) (quebec.ca), une démarche qui exige une adresse à jour et valide pour recevoir les avis de rappel du REQ. La version anglaise de la même règle confirme que l'élément déclencheur est « le défaut de produire deux déclarations de mise à jour annuelle consécutives » (quebec.ca). Pour une personne morale constituée au Québec, la radiation d'office a de lourdes conséquences : elle peut « engendrer la dissolution de la personne morale constituée au Québec » (entraîner la dissolution de la personne morale) (quebec.ca), et la page gouvernementale sur les sanctions indique clairement qu'« une personne morale québécoise radiée d'office est réputée dissoute » (une personne morale du Québec radiée d'office est considérée comme dissoute) (quebec.ca). Une entreprise radiée « s'expose à la suspension de son droit d'agir devant les tribunaux » (risque de voir suspendu son droit d'intenter une action ou de comparaître devant les tribunaux) (quebec.ca). Par ailleurs, une fausse déclaration d'immatriculation expose une personne physique à une amende « d'au moins 500 \$ et d'au plus 5000 \$ », et une société à une amende plus élevée, selon la déclaration du REQ à Radio-Canada (ici.radio-canada.ca). Il s'agit d'une sanction différente et plus ciblée que l'amende de 1 000 \$ à 10 000 \$ liée à l'omission complète de produire la déclaration initiale.

Règles fiscales fédérales : ARC, Revenu Québec et Postes Canada

Comme le Québec est la seule province où la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) sont administrées séparément, l'inscription aux fichiers des taxes ajoute une deuxième dimension à la question de l'adresse. L'ARC confirme qu'« au Québec, Revenu Québec administre généralement la TPS/TVH » (canada.ca), et les directives de Revenu Québec confirment que les assujettis « doivent s'inscrire aux fichiers de la TPS et de la TVQ si le total de leurs fournitures taxables à l'échelle mondiale » dépasse le seuil de petit fournisseur (web.archive.org). Le taux combiné actuel est stable depuis plus d'une décennie : le tableau officiel des taux de Revenu Québec indique une TPS de 5 % « du 1er janvier 2008 à aujourd'hui » (revenuquebec.ca) et une TVQ de 9,975 % « du 1er janvier 2013 à aujourd'hui » (revenuquebec.ca), des chiffres confirmés indépendamment par le calculateur de taux de l'ARC, qui affiche pour le Québec les taux combinés « 5 % | 9,975 % » (canada.ca).

Sur la question précise de l'adresse physique, l'ARC établit une distinction au cœur du débat sur les boîtes aux lettres virtuelles : une entreprise « ne peut pas utiliser des numéros de route rurale (RR) ou des cases postales (CP) » comme adresse physique, mais « l'adresse postale peut être différente de l'adresse physique » (canada.ca). La page d'aide de l'ARC rappelle que « les routes rurales et les cases postales ne peuvent pas être utilisées comme adresse physique » (canada.ca), tout en définissant simplement l'adresse postale comme « l'adresse à laquelle l'ARC envoie la correspondance destinée à votre entreprise » (canada.ca). Le guide de l'ARC destiné aux inscrits à la TPS/TVH (RC4022) va plus loin et permet explicitement d'utiliser une case postale ou l'adresse d'un tiers comme adresse postale : « vous pouvez avoir une case postale ou faire

livrer le courrier de votre entreprise à votre domicile ou chez votre comptable » (canada.ca). Depuis la fin de 2025, les demandes de nouveaux numéros d'entreprise doivent aussi passer par le portail en ligne de l'ARC : « les inscriptions pour obtenir un nouveau numéro d'entreprise (NE, ou BN en anglais) ou ouvrir des comptes de programme de l'Agence du revenu du Canada (ARC) doivent se faire en ligne » (canada.ca), un processus qui exige de réunir au préalable les « adresses postale et physique » (canada.ca).

Les règles applicables aux produits de Postes Canada renforcent les raisons pour lesquelles une case postale louée ne peut pas remplacer une adresse d'entreprise : une case postale commerciale « ne peut pas être utilisée comme compartiment de rangement ou de sécurité » (canadapost-postescanada.ca), et les directives d'adressage de Postes Canada placent le « numéro de case postale » sur une ligne distincte de toute adresse municipale (canadapost-postescanada.ca), tandis que le numéro d'unité ou de bureau d'un fournisseur privé de boîtes aux lettres est considéré comme « une partie intégrante de l'adresse » (canadapost-postescanada.ca). C'est précisément pourquoi les fournisseurs de boîtes aux lettres virtuelles attribuent un numéro de bureau plutôt qu'un numéro de case. Le service gratuit FlexiLivraison de Postes Canada, qui permet à un consommateur de rediriger ses colis vers un bureau de poste (« près de 5 900 bureaux de poste... c'est sécuritaire, pratique et gratuit » (canadapost-postescanada.ca)), est une commodité personnelle utile, mais ne remplace pas une adresse d'entreprise pour l'immatriculation, puisque « le détaillant doit pouvoir livrer à une case postale » fait partie des limites énoncées du système de cases sous-jacent (canadapost-postescanada.ca).

Le *tableau 1* ci-dessous résume ces règles selon la forme juridique, puisque la stratégie d'adresse appropriée dépend largement du fait que l'entreprise est une entreprise individuelle ou une entité constituée en société, et qu'elle est immatriculée au provincial ou au fédéral.

Forme juridique	Autorité d'immatriculation	Adresse par défaut / exigée	Case postale permise ?	Frais principaux	Conséquence d'une adresse invalide
Entreprise individuelle	Registraire des entreprises du Québec (REQ)	Adresse personnelle par défaut, ou adresse professionnelle déclarée (quebec.ca)	Non (quebec.ca)	41 \$ au tarif régulier / 61,50 \$ au tarif prioritaire (quebec.ca)	Adresse personnelle publiée si l'adresse professionnelle n'est plus valide ; amendes allant jusqu'à 10 000 \$ pour défaut de production
Société constituée au Québec (société par actions)	REQ, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec	Siège situé en permanence au Québec (legisquebec.gouv.qc.ca)	Non	397 \$ pour la constitution, 84 \$ pour le rapport annuel (quebec.ca)	Dissolution d'office après l'omission de deux déclarations annuelles (quebec.ca)
Société constituée sous le régime fédéral	Corporations Canada (ISDE)	Adresse du siège social pour la signification de documents (ised-isde.canada.ca)	Non	200 \$ en ligne, +100 \$ pour le service express (ised-isde.canada.ca)	Documents réputés reçus légalement même s'ils ne sont pas lus

Forme juridique	Autorité d'immatriculation	Adresse par défaut / exigée	Case postale permise ?	Frais principaux	Conséquence d'une adresse invalide
Numéro d'entreprise de l'ARC / compte de TPS-TVQ	Agence du revenu du Canada et Revenu Québec	Adresse physique de l'entreprise ; adresse postale distincte permise (canada.ca)	Oui, pour l'adresse postale seulement (canada.ca)	Aucun frais particulier	Perturbations de la correspondance et de l'accès au compte

La règle de l'ARC est plus précise qu'une simple exigence d'adresse municipale : l'adresse physique doit être l'endroit où l'entreprise exerce ses activités quotidiennes. Son adresse postale peut être différente. Les règles du registre québécois interdisent séparément l'utilisation d'une case postale comme adresse d'entreprise ou adresse professionnelle. C'est dans ce contexte réglementaire que les marchés des boîtes aux lettres virtuelles et de la domiciliation d'entreprise se sont développés.

Services de boîtes aux lettres virtuelles à Montréal

Fonctionnalités

Une boîte aux lettres virtuelle est essentiellement un abonnement qui attribue au client une véritable adresse municipale avec un numéro de bureau ou d'unité personnel, puis numérise le courrier reçu : les fournisseurs numérisent l'extérieur des enveloppes, permettent aux abonnés de demander l'ouverture et la numérisation de certains envois, réexpédient le courrier physique sur demande et offrent généralement la réception de colis et le déchetage sécurisé. **iPostal1** présente son forfait le moins cher comme un simple service d'hébergement du courrier, à partir d'« aussi peu que 9,99 \$ par mois » pour une adresse postale virtuelle, puis à 14,99 \$ pour une adresse d'entreprise virtuelle et à 39,99 \$ pour un forfait complet de bureau virtuel (ipostal1.com). L'entreprise vend aussi séparément une option de mandataire aux fins de signification destinée au marché américain, à 99 \$ par année (ipostal1.com). **Anytime Mailbox** exploite 63 emplacements au Canada, dont 20 au Québec (anytimemailbox.com), avec son adresse montréalaise la moins chère à partir de 9,99 \$ CA par mois (anytimemailbox.com) et des fonctionnalités comprenant la numérisation et la réexpédition du courrier, le déchetage sécurisé et le dépôt de chèques aux États-Unis (anytimemailbox.com).

Swivl, un fournisseur axé sur le marché canadien qui possède un emplacement montréalais au 4950, chemin Queen Mary, offre son forfait de base Mail Management à 89 \$ par mois avec un engagement mensuel, ou à 69 \$ avec un engagement annuel (swivl.ca). Il présente explicitement le produit comme une amélioration par rapport à une case postale, promettant d'« impressionner grâce à une véritable adresse et à un numéro de bureau » (swivl.ca). Swivl vend aussi un forfait supérieur comprenant quatre heures d'accès par mois à une salle de conférence pour 109 \$ par mois (swivl.ca), ce qui brouille la frontière avec la domiciliation. L'offre montréalaise de **PostScan Mail**, au 101, rue Villeneuve Ouest, comprend des forfaits de 25 \$ à 45 \$ par mois

avec une facturation mensuelle sans engagement, réduits à 20,83 \$ à 37,50 \$ avec un engagement annuel (postscanmail.com). Sa page d'accueil canadienne porte la mention « Mandataire aux fins de signification » ainsi que « Aucun numéro de boîte aux lettres privée requis » (postscanmail.com).

Adoption

L'adoption des boîtes aux lettres virtuelles suit la tendance plus générale du télétravail et du commerce électronique documentée plus loin dans la section de données de ce rapport. Les 20 emplacements québécois répertoriés par Anytime Mailbox et les 63 emplacements au Québec revendiqués par iPostal1 (ipostal1.com) laissent tous deux entrevoir un marché provincial présentant une densité notable à Montréal et dans ses environs, même si aucune des deux entreprises ne publie de nombre d'abonnés propre à Montréal. **C-Band Mailbox**, en revanche, illustre à quel point la couverture canadienne réelle de certains concurrents est limitée : la page des emplacements québécois de l'entreprise ne montre aucune adresse active au Québec et affiche uniquement des emplacements à proximité en Ontario, au Manitoba et en Alberta, classés par distance (cbandmailbox.com). Son réseau total compte « 11 emplacements dans 10 villes » à l'échelle nationale (cbandmailbox.com).

Points forts et limites

Le principal atout de cette catégorie est le prix : les forfaits d'entrée de gamme de boîte aux lettres d'iPostal1 et d'Anytime Mailbox coûtent moins cher que ceux de tous les concurrents en domiciliation présentés dans ce rapport, souvent cinq fois moins ou davantage. Les fournisseurs insistent aussi beaucoup sur la distinction avec une case postale pour rassurer les acheteurs au sujet de l'immatriculation légale. iPostal1 affirme sans détour que « tous les emplacements sont de véritables adresses municipales, et non des cases postales » (ipostal1.com), Anytime Mailbox promet « une véritable adresse municipale (et non une case postale), qui convient donc au courrier juridique, gouvernemental et financier » (anytimemailbox.com), et C-Band Mailbox va le plus loin en présentant un tableau comparatif qui indique « Oui » pour l'« Immatriculation légale d'une entreprise » avec son propre produit, contre « Généralement non disponible » pour une simple location de boîte aux lettres et « Non » pour une case de Postes Canada (cbandmailbox.com).

Les limites sont toutefois réelles, et les acheteurs devraient les évaluer attentivement. Plusieurs affirmations des fournisseurs au sujet de l'immatriculation légale reprennent un vocabulaire manifestement copié de modèles américains plutôt qu'adapté au Québec : Anytime Mailbox nuance elle-même sa promesse en indiquant que son adresse convient « dans la plupart des États » (anytimemailbox.com), et la foire aux questions montréalaise de PostScan Mail reprend par erreur un texte sur le droit des sociétés de l'Alberta, affirmant que « le gouvernement de l'Alberta exige que toutes les sociétés et entreprises disposent d'une adresse physique pour leur siège social » sur une page censée porter sur Montréal (postscanmail.com). C'est un signal concernant la qualité des données à prendre en compte avant de considérer les affirmations juridiques d'un seul fournisseur comme faisant autorité pour le Québec. Plus fondamentalement, une boîte aux lettres virtuelle ne garantit pas à elle seule un consentement juridique continu ni que l'entreprise exerce des activités à cet endroit. Aucune page officielle de l'ARC ou du REQ ne désigne les boîtes aux lettres virtuelles par leur appellation commerciale. Aux fins de l'ARC, l'adresse physique doit être le lieu réel où l'entreprise

exerce ses activités quotidiennes ; une adresse de boîte aux lettres distincte peut être utilisée pour la correspondance. L'utilisation au registre dépend également de la règle québécoise applicable et du consentement du fournisseur, et non d'une appellation publicitaire.

Services de domiciliation d'entreprise et de bureau virtuel à Montréal

Fonctionnalités

La domiciliation d'entreprise, commercialisée à Montréal sous l'appellation « bureau virtuel », en anglais comme en français, peut comprendre une entente autorisant l'utilisation de l'adresse du fournisseur et inclut souvent la gestion du courrier, des heures de salle de réunion, la réponse téléphonique ou l'accès au coworking. Cette entente ne remplace pas les critères applicables au registre : par exemple, l'adresse professionnelle d'une personne physique au Québec doit correspondre à son principal lieu de travail ou d'affaires, tandis que l'adresse physique auprès de l'ARC doit être l'endroit où les activités quotidiennes se déroulent. **ECTO**, une coopérative de coworking montréalaise, présente clairement son offre : « le service de domiciliation offert par ECTO vous permet d'utiliser une adresse professionnelle pour votre siège » (ecto.coop). Son forfait Basic coûte 20 \$ par mois pour les membres et 25 \$ pour les non-membres, et son forfait Pro coûte respectivement 40 \$ et 45 \$ (ecto.coop).

Ideal Coworking est l'un des rares fournisseurs montréalais à formuler une promesse d'immatriculation légale explicite et précise : « nos adresses sont vérifiées pour l'immatriculation des entreprises aux niveaux provincial et fédéral et acceptées par les banques canadiennes pour les exigences de connaissance du client (KYC) » (idealcoworking.com). Cette affirmation s'appuie sur des conditions contractuelles obligeant les clients à retirer officiellement l'adresse de leur inscription lors de la résiliation, plutôt que de simplement cesser de payer. Les forfaits d'Ideal Coworking vont d'un forfait Digital Lite à 20 \$ par mois, sans accès aux salles de réunion, à un forfait Business Pro à 40 \$ comprenant « 2 heures de crédits de salle de réunion/mois » et « 2 laissez-passer journaliers de coworking/mois » (idealcoworking.com), jusqu'à un forfait Executive à 300 \$ offrant un accès au coworking 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Les enseignes internationales de bureaux avec services se situent dans la fourchette de prix supérieure. Les tarifs des bureaux virtuels de **Regus** au centre-ville de Montréal vont de 89 \$ à 183 \$ par mois selon le forfait et l'emplacement (web.archive.org), tandis que son forfait Virtual Office « le plus populaire » commence à 215 \$ par mois et que son forfait supérieur Virtual Office Plus, qui ajoute des salles de réunion et cinq jours d'accès à un bureau par mois, commence à 319 \$ (web.archive.org). **Davinci Virtual** affiche plusieurs adresses montréalaises allant de 60 \$ à 197 \$ par mois en dollars américains, chacune comprenant des « salles de conférence et de réunion » et la « réception du courrier et des colis » (davincivirtual.com). Les fournisseurs locaux spécialisés occupent une fourchette intermédiaire : **Nuage-B** offre son adresse d'affaires prestigieuse à 79 \$ par mois et invite explicitement les clients potentiels à « utiliser notre emplacement comme adresse postale pour renforcer la crédibilité de votre entreprise » (nuage-b.com), tandis qu'**Ashanti Business**, dans le Vieux-Montréal, offre un bureau virtuel à partir de 139 \$ par mois, décrit comme « une adresse d'affaires ».

prestigieuse au cœur du Vieux-Montréal, offrant discrétion et réception soignée du courrier » (ashantibusiness.com). L'entreprise vend aussi séparément un service de réponse téléphonique à partir de 279 \$ par mois (ashantibusiness.com).

Adoption

Les données des agrégateurs donnent une idée approximative de l'étendue du marché. **Instant Offices** répertorie des offres de bureaux virtuels à Montréal de 40 \$ à 139 \$ par mois, dont plusieurs comprennent des salles de réunion et du soutien administratif (instantoffices.com), et l'étude montréalaise de MatchOffice situe l'ensemble du marché entre « environ 30 \$ et 350 \$ par mois » (matchoffice.com). Cette fourchette concorde avec le constat plus général d'Alliance Virtual Offices pour l'Amérique du Nord, selon lequel « la plupart des entreprises paient entre 49 \$ et 300 \$ par mois », un forfait de base limité à l'adresse coûtant « de 49 \$ à 75 \$ » et un forfait complet comprenant « une adresse, le téléphone, une réceptionniste et des heures de salle de réunion » coûtant « de 150 \$ à 300 \$ » (alliancevirtualoffices.com). Le réseau de coworking montréalais sur lequel reposent bon nombre de ces offres de domiciliation est considérable : le répertoire sectoriel CoworkingMag recense 80 espaces de coworking dans la ville (coworkingmag.com), dont une grande proportion propose la domiciliation comme option ajoutée à un abonnement donnant accès aux lieux plutôt que comme produit autonome.

Points forts et limites

Le principal avantage de la domiciliation par rapport à une simple boîte aux lettres est le consentement juridique explicite et le caractère officiel que la plupart des fournisseurs intègrent au contrat : le fournisseur accepte par écrit que l'entreprise utilise son adresse comme domicile inscrit au registre. C'est précisément l'assurance qu'un examinateur de dossiers du REQ, un responsable de la conformité bancaire ou une vérification diligente effectuée par un propriétaire est susceptible d'exiger. Les limites de cette catégorie sont le coût et la complexité : même les forfaits les moins chers limités à la domiciliation (20 \$ chez ECTO, 20 \$ chez Ideal Coworking) se situent tout au bas d'une fourchette qui dépasse 300 \$, et de nombreux forfaits comprennent des crédits de salle de réunion ou de coworking que l'acheteur n'utilisera peut-être jamais. Les frais mensuels servent donc, dans les faits, à financer des installations physiques inutilisées. Les acheteurs qui recherchent uniquement l'avantage de l'immatriculation légale, sans aucune intention d'utiliser les salles de réunion, peuvent se retrouver à payer pour des fonctionnalités qu'une simple boîte aux lettres virtuelle ne comprendrait pas.

Comparaison des caractéristiques

Le choix entre une boîte aux lettres virtuelle et la domiciliation d'entreprise dépend finalement de la fonction juridique que l'adresse doit remplir et de la quantité de services complémentaires que l'acheteur souhaite y ajouter. Le *tableau 2* ci-dessous compare les deux catégories aux options traditionnelles de référence, soit l'adresse personnelle et la case de Postes Canada, en regroupant les renseignements juridiques et tarifaires des sections précédentes dans un seul outil de référence comparatif.

Caractéristique	Boîte aux lettres virtuelle	Domiciliation d'entreprise / bureau virtuel	Adresse personnelle ou case postale
Coût mensuel habituel	De 9,99 \$ à 109 \$ (swivl.ca)	De 20 \$ à 319 \$ (web.archive.org)	Gratuit (domicile) ou location d'une case de Postes Canada
Utilisation légale comme domicile au REQ	Oui pour l'adresse professionnelle d'un propriétaire d'entreprise individuelle si le fournisseur y consent ; ce n'est pas garanti par tous les forfaits	Oui, c'est l'objectif explicite du produit (idealcoworking.com)	Domicile : oui, par défaut. Case postale : jamais (quebec.ca)
Numérisation du courrier	Fonctionnalité standard	Parfois standard, parfois en option	Non
Réexpédition du courrier	Fonctionnalité standard	Généralement disponible	Domicile : sans objet. Case postale : ramassage seulement
Accès aux salles de réunion	Rare, ou en option payante	Souvent inclus (idealcoworking.com)	Non
Protection de la vie privée au registre public	Oui, évite l'inscription de l'adresse personnelle au dossier	Oui	Non, l'adresse personnelle est publiée
Admissibilité comme adresse physique auprès de l'ARC	Oui, véritable adresse municipale (anytimemailbox.com)	Oui	Domicile : oui. Case postale : jamais (canada.ca)
Clientèle la mieux adaptée	Travailleurs autonomes exerçant seuls, vendeurs en ligne, demandeurs d'immatriculation soucieux des coûts	Sociétés constituées ayant besoin d'un espace de réunion pour recevoir des clients et d'une domiciliation officielle	Exploitants en tout début d'activité ou à domicile qui acceptent l'exposition publique

La ligne la plus importante du tableau est celle de l'utilisation légale, puisqu'il s'agit de la dimension pour laquelle les deux catégories ne sont pas réellement interchangeables dans tous les cas. Une simple boîte aux lettres virtuelle qui ne confirme jamais le consentement officiel à la domiciliation est d'abord un produit de gestion du courrier, puis un produit d'adresse pour l'immatriculation, tandis qu'un forfait de domiciliation est conçu dès le départ pour l'utilisation aux fins de l'immatriculation, les fonctionnalités de boîte aux lettres et de salle de réunion s'y ajoutant comme commodités secondaires.

Rendement et critères de comparaison : coût, conformité et fiabilité

Puisqu'aucune des deux catégories ne publie de données de référence indépendantes et auditées sur le niveau de service (délais de traitement du courrier, disponibilité ou exactitude de la numérisation), les indicateurs comparatifs de « rendement » les plus fiables disponibles sont le prix par niveau de forfait et la précision des affirmations de conformité de chaque fournisseur, deux éléments qui varient considérablement. Sur le plan du prix, les deux catégories convergent davantage que leurs appellations le laissent croire : les

forfaits de boîte aux lettres virtuelle les moins chers documentés ci-dessus coûtent moins de la moitié du forfait de domiciliation le moins cher d'ECTO, à 20 \$, tandis que le forfait supérieur de domiciliation de Regus coûte plus de trente fois le prix de la boîte aux lettres de référence la moins chère. Les acheteurs devraient considérer « bureau virtuel » et « boîte aux lettres virtuelle » comme des appellations publicitaires plutôt que comme des indicateurs fiables du niveau de prix ou de la fonction juridique ; C-Band Mailbox, qui est techniquement un fournisseur de boîtes aux lettres, offre son forfait Basic Plan à un emplacement ontarien à 79,99 \$ CA par mois (cbandmailbox.com), bien au-dessus de plusieurs forfaits de domiciliation d'ECTO et d'Ideal Coworking.



En matière de précision des affirmations de conformité, le meilleur critère de comparaison n'est pas le prix, mais la précision avec laquelle un fournisseur nomme le critère juridique québécois ou canadien auquel il satisfait. Les formulations explicites d'Ideal Coworking concernant le REQ et l'immatriculation fédérale, citées ci-dessus, établissent une norme plus élevée que les formulations tirées d'un modèle albertain dans la foire aux questions de PostScan Mail (postscanmail.com) ou la réserve « dans la plupart des États » d'Anytime Mailbox, axée sur les États-Unis (anytimemailbox.com), même si les trois fournisseurs offrent des prix concurrentiels. Dans sa vérification diligente, un acheteur potentiel devrait donc évaluer la volonté d'un fournisseur de nommer les règles propres au Québec (immatriculation au REQ, adresse professionnelle ou exigences de domicile de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, QBCA en anglais) comme indice du degré de compréhension réel, par son équipe des opérations, du territoire où il vend ses services, plutôt que de se fier uniquement au prix ou à l'appellation « boîte aux lettres virtuelle » ou « bureau virtuel ».

Analyse des données et éléments probants

Le marché des boîtes aux lettres virtuelles et de la domiciliation d'entreprise découle essentiellement de l'économie du télétravail de Montréal et de sa forte concentration de petites entreprises. Le Recensement de 2021 de Statistique Canada a établi que 25,8 % des quelque 2,1 millions de travailleurs de la région

métropolitaine de Montréal travaillaient principalement à domicile (www150.statcan.gc.ca), un chiffre que l'organisme décrit comme étant environ quatre fois supérieur au niveau d'avant la pandémie. Des données plus récentes recueillies auprès des employeurs dans le cadre des recherches canadiennes de Robert Half montrent que cette tendance persiste bien au-delà de la reprise après la pandémie : au 3e trimestre de 2026, « 47 % des travailleurs passent moins de 5 jours au bureau » (roberthalf.com), et, parmi les gestionnaires des ressources humaines sondés, « 37 % des employeurs offrent des options de travail hybride à tous les employés réguliers », peu importe leur ancienneté (roberthalf.com). Les données sur les offres d'emploi issues de la même recherche montrent que la tendance s'intègre aux nouvelles embauches : au 2e trimestre de 2026, « 13 pour cent des nouvelles offres d'emploi... étaient hybrides et 3 pour cent étaient entièrement à distance » (roberthalf.com).

Cette base de télétravailleurs s'inscrit dans une population de petites entreprises nombreuse et croissante. L'Institut de la statistique du Québec a rapporté qu'en décembre 2025, « le Québec comptait 1 024 273 entreprises, dont un peu moins du tiers » (le Québec recensait 1 024 273 entreprises, parmi lesquelles un peu moins du tiers) employaient au moins une personne (statistique.quebec.ca), et la même source a constaté que « la RMR de Montréal concentre la moitié (50,1 %) des entreprises » (la région métropolitaine de Montréal regroupe la moitié, soit 50,1 %, des entreprises) ayant des employés (statistique.quebec.ca). Cela signifie qu'au moins un demi-million d'entreprises sont concentrées dans la région métropolitaine sur laquelle porte ce rapport. Une grande partie de cette population correspond précisément au type de travailleur autonome ou d'exploitant de microentreprise qui ne dispose pas de locaux commerciaux fixes à inscrire au registre : une étude de Statistique Canada citant Hardy (2024) a révélé qu'« en moyenne, 624 000 personnes, soit 27 % des Canadiens en âge de travailler dont l'activité principale était le travail autonome, exerçaient un travail à la demande » comme emploi principal entre octobre et décembre 2022 (www150.statcan.gc.ca), et le même document, citant Jeon et al. (2021), a constaté que la proportion de travailleurs à la demande parmi l'ensemble des travailleurs canadiens « est passée de moins de 6 % en 2005 à plus de 8 % en 2016 » (www150.statcan.gc.ca). Il s'agit d'une tendance structurelle sur une décennie plutôt que d'une hausse ponctuelle liée à la pandémie.

Les données tarifaires des fournisseurs, compilées pour les douze entreprises présentées dans les deux sections précédentes, montrent une distribution étendue, mais non aléatoire. Le *tableau 3* résume l'ensemble des fournisseurs étudiés pour ce rapport et inclut délibérément 2727 Coworking sur le même pied que ses pairs, même si son modèle d'affaires, un abonnement de coworking comprenant l'adresse plutôt qu'un produit d'adresse autonome, diffère structurellement du reste du marché.

Fournisseur	Catégorie	Prix de départ	Offre propre à Montréal ?	Caractéristique notable
iPostal1	Boîte aux lettres virtuelle	9,99 \$/mois (ipostal1.com)	Oui, 63 emplacements au Québec (ipostal1.com)	Véritable adresse municipale, et non une case postale
Anytime Mailbox	Boîte aux lettres virtuelle	9,99 \$ CA/mois (anytimemailbox.com)	Oui, 20 emplacements au Québec	Dépôt de chèques aux États-Unis inclus

Fournisseur	Catégorie	Prix de départ	Offre propre à Montréal ?	Caractéristique notable
PostScan Mail	Boîte aux lettres virtuelle	De 20,83 \$ à 25 \$/mois (postscanmail.com)	Oui, un emplacement à Montréal	Mention « Mandataire aux fins de signification »
Swivl	Boîte aux lettres virtuelle / hybride	De 69 \$ à 109 \$/mois (swivl.ca)	Oui, emplacement sur Queen Mary	Heures de salle de conférence en option
C-Band Mailbox	Boîte aux lettres virtuelle	79,99 \$ CA/mois (le plus proche : Ontario) (cbandmailbox.com)	Aucun emplacement au Québec	Affirmation explicite « Immatriculation légale d'une entreprise : oui »
ECTO (coop)	Domiciliation	De 20 \$ à 45 \$/mois (ecto.coop)	Oui	Modèle d'adhésion à une coopérative
Ideal Coworking	Domiciliation	De 20 \$ à 300 \$/mois (idealcoworking.com)	Oui	Affirmation explicite sur l'immatriculation au REQ et au fédéral et sur la connaissance du client (KYC) bancaire
Nuage-B	Domiciliation	79 \$/mois (nuage-b.com)	Oui	Promotion offrant le premier mois gratuit
Ashanti Business	Domiciliation	139 \$/mois (ashantibusiness.com)	Oui, Vieux-Montréal	Réponse téléphonique en option à 279 \$/mois
Instant Offices	Domiciliation (agrégateur)	De 40 \$ à 139 \$/mois (instantoffices.com)	Oui, plusieurs offres	Salles de réunion et soutien administratif inclus
Davinci Virtual	Domiciliation	De 60 \$ à 197 \$ US/mois (davincivirtual.com)	Oui, plusieurs adresses	Frais de mise en service réduits
Regus	Domiciliation	De 89 \$ à 319 \$/mois (web.archive.org)	Oui, centre-ville	Cinq journées au bureau/mois avec le forfait supérieur
2727 Coworking	Adresse incluse dans un abonnement de coworking	Incluse avec l'abonnement, à partir de 300 \$/mois (2727coworking.com)	Oui, Griffintown	Aucun produit autonome de boîte aux lettres ; adresse incluse avec l'accès à un poste de travail sur place

Le tableau souligne un constat constant dans ce rapport : les appellations ne sont pas fiables, et la seule façon durable de comparer les options repose sur le coût, sur l'engagement explicite du fournisseur à permettre l'utilisation de l'adresse pour l'immatriculation légale, et sur le fait que l'acheteur souhaite réellement l'accès inclus aux salles de réunion ou au coworking qui fait monter les prix dans le haut de la fourchette de domiciliation. Le positionnement de 2727 Coworking illustre une troisième voie moins souvent abordée : plutôt que de séparer un forfait bon marché limité à la boîte aux lettres, son abonnement de poste flexible / hot desk à 300 \$ intègre une adresse d'entreprise à Griffintown dans un forfait complet de coworking. Ce forfait coûte plus cher qu'une simple boîte aux lettres, mais, contrairement à la plupart des forfaits limités à la domiciliation, il comprend un accès illimité à un poste de travail sur place plutôt qu'une poignée d'heures par mois.

Études de cas et exemples concrets

L'adresse fantôme de l'aéroport de Sherbrooke

Le journalisme d'enquête de Radio-Canada a documenté un cas où une société à numéro, 9479-5853 Québec inc., exerçant ses activités sous les noms Denrée Rare et Monsieur Lait, « a déclaré au Registraire des entreprises du Québec être basée à l'aéroport de Sherbrooke » (a indiqué au Registraire des entreprises du Québec qu'elle était établie à l'aéroport de Sherbrooke) (ici.radio-canada.ca). Le directeur de l'aéroport a déclaré au média qu'il ne connaissait pas l'entreprise : « le directeur de l'aéroport, Mario Lanois, dit n'avoir jamais entendu parler de cette entreprise » (ici.radio-canada.ca), ce qui a amené le REQ à ouvrir une enquête. Dans sa déclaration à Radio-Canada, le REQ a confirmé qu'une déclaration fausse ou trompeuse expose une personne physique à une amende « d'au moins 500 \$ et d'au plus 5000 \$ », et une entreprise à une fourchette de sanctions plus élevée (ici.radio-canada.ca). Ce cas illustre directement pourquoi les fournisseurs de domiciliation qui consentent officiellement à l'utilisation d'une adresse et peuvent prouver ce consentement présentent un profil de risque sensiblement différent de celui qui consiste à simplement inscrire un endroit qui semble commode.

L'immeuble à « adresse fantôme » du boulevard Charest

Une enquête antérieure de l'émission Enquête de Radio-Canada, liée à la fuite des Panama Papers, a révélé que « nous avons recensé plus de soixante compagnies à la même adresse d'un immeuble d'un secteur commercial de la ville de Québec, sur le boulevard Charest » (nous avons dénombré plus de soixante sociétés à une même adresse, dans un immeuble commercial de Québec, sur le boulevard Charest) (ici.radio-canada.ca). Le propriétaire de l'immeuble, Yvon Guérard, a déclaré sans détour à l'émission : « on est juste une adresse fantôme qu'ils utilisent » (nous ne sommes qu'une adresse fantôme dont ils se servent) (ici.radio-canada.ca), et le REQ lui-même a reconnu auprès de l'émission que le registre ne vérifie pas les déclarations des entreprises : « il n'y a donc aucune vérification sur ce qui est déclaré » (les renseignements déclarés ne font donc l'objet d'aucune vérification) (ici.radio-canada.ca) au moment du dépôt. Plusieurs des sociétés liées à cette adresse « sont aujourd'hui dissoutes ou domiciliées à une autre adresse, à Montréal » (sont désormais dissoutes ou ont leur domicile à une autre adresse à Montréal) (ici.radio-canada.ca). Cela confirme que le modèle québécois d'immatriculation déclarative fait reposer la responsabilité de la conformité sur l'entreprise et son fournisseur d'adresse, et non sur le registraire.

Vérifications de Revenu Québec concernant les adresses hors Québec

Une autre enquête de Radio-Canada sur les interventions de Revenu Québec auprès de Québécois déclarant faussement résider en Ontario pour réduire leur impôt personnel a révélé que l'organisme avait vérifié la situation de centaines de personnes sur une période de trois ans : « l'agence a fait des vérifications auprès de 482 particuliers et adressé des avis de cotisations » (l'organisme a vérifié la situation de 482 personnes et émis des avis de nouvelle cotisation) à 188 d'entre eux, recouvrant près de 7 millions de \$ ([ici.radio-](http://ici.radio-canada.ca)

[canada.ca](#)). Bien que ce cas concerne la résidence fiscale des particuliers plutôt que directement la domiciliation d'entreprise, il démontre que les autorités fiscales et du registre au Québec vérifient activement les adresses déclarées après coup, même lorsqu'une adresse déclarée n'est pas contestée au moment du dépôt. Il s'agit d'un facteur de risque pertinent pour toute entreprise qui utilise une adresse qu'elle ne peut pas justifier.

(Étude de cas publiée par le fournisseur) La domiciliation de Luxane Immobilier chez 2C2B Coworking

L'exploitant montréalais 2C2B Coworking a publié une étude de cas nommant une cliente réelle, Anne-Marie Gougeon, fondatrice de la société de gestion immobilière Luxane Immobilier, qui explique pourquoi elle a choisi de domicilier son entreprise plutôt que de louer un espace : « quand tu es en affaires, tu dois réduire au maximum les frais fixes » (lorsqu'on exploite une entreprise, il faut minimiser autant que possible les coûts fixes) ([2c2bcoworking.ca](#)). Il s'agit d'un exemple publié par un fournisseur plutôt que de journalisme indépendant, et il faut le lire comme une étude de cas promotionnelle, même s'il nomme une entreprise et une fondatrice réelles et identifiables.

(Étude de cas publiée par le fournisseur) La domiciliation de Long Média pour son expansion sur la Rive-Nord

Le même billet de blogue de 2C2B Coworking présente un deuxième client nommé, Olivier Locas, fondateur de l'agence de publicité numérique Long Média établie à Boisbriand, et décrit comment « avec Long Média, Olivier Locas amène l'art de la publicité numérique » (par l'intermédiaire de Long Média, Olivier Locas apporte son savoir-faire en publicité numérique) pour élargir sa clientèle en utilisant une adresse de domiciliation montréalaise sur la Rive-Nord ([2c2bcoworking.ca](#)). Le même exploitant indique que ses clients en domiciliation font partie d'une communauté plus vaste : « accédez à notre communauté d'affaires de 170+ entreprises » (joignez notre communauté de 170+ entreprises) ([2c2bcoworking.ca](#)). Il s'agit encore d'une affirmation du fournisseur plutôt que d'un dénombrement vérifié par le REQ, mais elle donne un ordre de grandeur utile du nombre d'entités juridiques distinctes qu'une seule adresse de domiciliation montréalaise peut vraisemblablement accueillir.

Ensemble, ces cinq cas donnent un aperçu de tout l'éventail des risques et des avantages : deux reportages sur des interventions liées au REQ montrant les conséquences d'une adresse inventée ou invérifiable, un cas de contrôle fiscal montrant que les adresses déclarées font l'objet d'un examen après coup même lorsqu'elles ne sont pas contestées au dépôt, et deux témoignages publiés par des fournisseurs, mais concernant des clients réels et nommés, qui montrent l'utilisation courante et réussie à l'origine de la plupart des achats de services de domiciliation.

Conséquences et perspectives

Au Québec, la réglementation évolue vers une divulgation accrue plutôt que réduite. Les règles provinciales de transparence relatives à l'« adresse professionnelle », en vigueur depuis une mise à jour de 2023, exigent déjà que l'adresse personnelle soit publiée par défaut, à moins qu'une véritable adresse professionnelle soit déclarée et tenue à jour (quebec.ca). Le fait que le REQ reconnaisse lui-même que son registre est purement déclaratif, sans « aucune vérification sur ce qui est déclaré » (sans vérification des renseignements déclarés) (ici.radio-canada.ca), laisse penser que le contrôle continuera probablement de se déplacer vers les vérifications après coup et le journalisme d'enquête plutôt que vers un filtrage préalable, suivant le modèle déjà visible dans les cas de l'aéroport de Sherbrooke et du boulevard Charest documentés ci-dessus.

Pour les acheteurs, la conséquence pratique est de distinguer les arguments publicitaires des fournisseurs des critères juridiques applicables. Les conditions d'un fournisseur propres au Québec et les ententes écrites de gestion du courrier peuvent fournir des renseignements utiles, mais elles n'établissent pas l'admissibilité au registre et ne garantissent pas qu'une banque acceptera l'adresse pour son propre processus de vérification. Le passage fédéral à l'inscription obligatoire en ligne par le service Inscription en direct des entreprises de l'ARC depuis novembre 2025 (canada.ca) signifie aussi que les champs d'adresse remplis à la première inscription sont désormais enregistrés dans un système numérique structuré dès le premier jour. Cela rendra probablement plus facile la détection automatique, par les systèmes de l'ARC, de futurs écarts entre les adresses déclarées et les adresses réelles.

La base de télétravailleurs qui soutient la demande pour les deux catégories de produits ne montre aucun signe de recul. Puisque 47 % des travailleurs canadiens passent encore moins de cinq jours par semaine au bureau au 3e trimestre de 2026 (roberthalf.com) et qu'environ la moitié des entreprises québécoises ayant des employés sont concentrées dans la région de Montréal (statistique.quebec.ca), les marchés de la boîte aux lettres virtuelle et de la domiciliation semblent tous deux soutenus par des facteurs structurels plutôt que cycliques. L'évolution la plus probable à court terme est un brouillage accru des deux catégories de produits, les fournisseurs limités à la boîte aux lettres ajoutant des partenariats pour les salles de réunion (comme Swivl l'a déjà fait) et les fournisseurs de domiciliation simplifiant leurs offres pour proposer des forfaits d'entrée de gamme plus légers au prix d'une boîte aux lettres (comme ECTO et Ideal Coworking le font déjà à 20 \$ par mois). La question sous-jacente du consentement juridique, plutôt que l'appellation publicitaire, constitue donc la base durable sur laquelle les acheteurs devraient continuer de comparer les options.

Foire aux questions (FAQ)

Une boîte aux lettres virtuelle peut-elle servir de siège au Québec ? Cela dépend des conditions du fournisseur en question, et non de l'appellation « boîte aux lettres virtuelle » elle-même. La législation québécoise exige seulement que l'adresse inscrite soit une véritable adresse municipale et non une case postale : « il n'est pas possible de fournir une case postale comme adresse d'entreprise » (quebec.ca). La plupart des boîtes aux lettres virtuelles satisfont à cette exigence technique parce qu'elles fournissent une véritable adresse municipale avec un numéro de bureau, mais l'acheteur devrait confirmer que le fournisseur consent officiellement à l'utilisation de l'adresse pour l'immatriculation légale, puisque tous les forfaits limités à

la boîte aux lettres ne sont pas conçus pour cette utilisation. Des fournisseurs comme C-Band Mailbox expriment ce consentement explicitement (cbandmailbox.com), tout comme Ideal Coworking, cité plus haut ; d'autres ne le font pas.

Qu'exige réellement le REQ pour l'adresse du siège ? Le domicile par défaut d'une entreprise individuelle est l'adresse personnelle de son propriétaire, à moins qu'une adresse professionnelle soit déclarée à la place (quebec.ca), tandis que le siège d'une société constituée « doit être situé en permanence au Québec » (legisquebec.gouv.qc.ca). Une case postale est interdite dans tous les cas (quebec.ca).

Quelle adresse l'ARC accepte-t-elle pour une entreprise canadienne ? L'ARC exige une véritable adresse physique, excluant explicitement les routes rurales et les cases postales (canada.ca), mais elle permet séparément une adresse postale différente pour la correspondance, notamment une case postale, le bureau d'un comptable ou une adresse personnelle (canada.ca).

Combien coûte la domiciliation d'entreprise au Québec ? Les forfaits de domiciliation montréalais vont de 20 \$ par mois chez des fournisseurs coopératifs comme ECTO (ecto.coop) à 319 \$ par mois chez des enseignes internationales offrant un service complet comme Regus, cité plus haut. La majeure partie du marché se situe dans la fourchette de 40 \$ à 150 \$ selon les données des agrégateurs (alliancevirtualoffices.com).

Quelle est la différence entre la réexpédition et la numérisation du courrier ? La réexpédition du courrier signifie que le fournisseur réachemine physiquement une enveloppe ou un colis vers une autre adresse indiquée par le client. La numérisation du courrier signifie que le fournisseur photographie ou numérise l'extérieur d'un envoi (et, sur demande, son contenu après ouverture) et le téléverse pour que le client puisse le consulter en ligne, sans déplacer physiquement l'envoi, à moins d'une demande distincte. Pratiquement tous les fournisseurs présentés dans ce rapport, notamment iPostal1, Anytime Mailbox et Swivl, offrent les deux fonctionnalités dans un forfait standard, même si la numérisation est généralement incluse dans tous les niveaux de forfaits, tandis que la réexpédition entraîne parfois des frais d'envoi par article.

Quel est le meilleur bureau virtuel pour une adresse d'immatriculation à Montréal ? Il n'existe pas de réponse unique, car le bon choix dépend de ce que l'acheteur privilégie : le prix, les installations physiques ou des formulations explicites sur la conformité juridique. Sur le seul plan du prix, le forfait de domiciliation d'ECTO à 20 \$ par mois et le forfait Digital Lite d'Ideal Coworking à 20 \$, tous deux cités plus haut, sont les options les moins chères explicitement commercialisées comme services de domiciliation. Pour les acheteurs qui souhaitent aussi un accès illimité à un poste de travail sur place plutôt que des heures limitées de salle de réunion, le modèle de 2727 Coworking, à partir de 300 \$ par mois, inclut l'adresse dans un forfait complet de coworking plutôt que de la vendre séparément (2727coworking.com).

Conclusion

La question « boîte aux lettres virtuelle ou domiciliation d'entreprise » n'a pas de réponse unique, parce que les deux produits répondent à des besoins qui se chevauchent tout en étant distincts. Une boîte aux lettres virtuelle est principalement un abonnement de gestion du courrier. Elle peut servir d'adresse postale auprès de l'ARC, mais elle ne constitue pas une adresse physique auprès de l'ARC simplement parce qu'elle utilise le format d'une adresse municipale : l'adresse physique auprès de l'ARC doit être l'endroit où l'entreprise exerce

ses activités quotidiennes. Un forfait de domiciliation d'entreprise ou de bureau virtuel peut fournir le consentement du fournisseur à l'utilisation au registre, mais ce consentement ne suffit pas non plus à établir que l'endroit constitue l'adresse physique auprès de l'ARC. Les conditions de chaque fournisseur et les activités réelles de l'entreprise, plutôt que les appellations des catégories, devraient guider la décision.

Pour un travailleur autonome exerçant seul ou un vendeur en ligne qui a principalement besoin de gestion du courrier, une boîte aux lettres virtuelle à faible coût peut convenir comme adresse postale. L'entreprise devrait conserver son lieu réel d'activité quotidienne comme adresse physique auprès de l'ARC et confirmer séparément si le fournisseur permet l'utilisation de son adresse au registre. Pour une société constituée qui recherche un service d'adresse et un espace de réunion occasionnel, un forfait de domiciliation d'un fournisseur comme ECTO ou Ideal Coworking, ou d'un exploitant de coworking comme 2727 Coworking, peut mieux répondre à ce besoin. La société devrait tout de même vérifier que l'utilisation prévue respecte la règle applicable au registre ; le consentement du fournisseur ne suffit pas à lui seul à le confirmer. Quel que soit le choix d'une entreprise montréalaise, les interventions documentées dans ce rapport, de l'enquête sur l'aéroport de Sherbrooke à l'immeuble à adresse fantôme du boulevard Charest, montrent clairement que l'adresse au dossier n'est pas une simple formalité à remplir à la légère : c'est le point de contact juridique que le REQ, l'ARC, les banques et les tribunaux utiliseront pour joindre l'entreprise, et sa validité peut déterminer si cette entreprise demeure en règle.

Liens vers les sources

Liens cités dans cet article, dans leur ordre de première apparition. Les adresses complètes sont fournies pour les lecteurs qui utilisent le texte extrait.

1. <https://www.quebec.ca/en/businesses-and-self-employed-workers/find-information-about-enterprise/search-enterprise-register/description-information-file>
2. <https://2727coworking.com/articles/fr/boite-postale-adresse-entreprise-quebec>
3. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/business-registration/maintain-business/change-address.html>
4. <https://2727coworking.com/articles/fr/adresse-professionnelle-quebec-lois-domiciliation>
5. <https://2727coworking.com/articles/fr/adresse-residentielle-siege-social-quebec>
6. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-31.1>
7. <https://ised-isde.canada.ca/site/corporations-canada/en/business-corporations/how-incorporate-business>
8. <https://ipostal1.com/>
9. <https://www.anytimemailbox.com//canada/quebec>
10. <https://ecto.coop/en/virtual-office/>
11. <https://www.alliancevirtualoffices.com/virtual-office-blog/virtual-office-costs/>
12. <https://2727coworking.com/articles/fr/bureau-virtuel-montreal-couts-legalite-mise-en-place>
13. <http://web.archive.org/web/2026/https://www.regus.com/en-us/canada/montreal/downtown-montreal/virtual-offices>
14. <https://2727coworking.com/>
15. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2183732/aeroport-sherbrooke-kouamekantro-monsieur-lait-mysterieuse>
16. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1012774/quebec-adresse-fantome-paradis-fiscal-canada-panama-papers>

17. <https://2727coworking.com/articles/fr/radiation-doffice-quebec-causes>
18. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/fermer-vendre-entreprise/radiation-office>
19. <https://2727coworking.com/articles/fr/meilleurs-quartiers-montreal-teletravailler-2026>
20. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2024006-eng.htm>
21. <https://www.matchoffice.com/ca/lease/virtual-office/montreal-qc>
22. <https://2727coworking.com/articles/fr/compte-bancaire-entreprise-quebec-adresse-virtuelle>
23. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise/nouvelles-obligations-transparence/adresse-professionnelle>
24. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise-formes-juridiques/personne-physique-entreprise-individuelle>
25. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/tarifs-registraire-entreprises/personne-physique-exploitant-une-entreprise-individuelle>
26. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/tarifs-registraire-entreprises/societe-par-actions>
27. <https://ised-isde.canada.ca/site/corporations-canada/en/services-fees-and-processing-times>
28. <https://www.quebec.ca/en/businesses-and-self-employed-workers/resume-entreprise-activities/revoke-cancellation>
29. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise/immatriculation-entreprise/sanctions>
30. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/forms-publications/publications/rc4022/general-information-gst-hst-registrants.html>
31. <https://web.archive.org/web/20260706173721/https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/registering-for-the-gst-and-qst/>
32. <https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/basic-rules-for-applying-the-gsthst-and-qst/tables-of-gst-and-qst-rates/>
33. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/gst-hst-businesses/charge-collect-which-rate/calculator.html>
34. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/e-services/digital-services-businesses/business-account/help-manage-address.html>
35. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/news/newsroom/tax-tips/tax-tips-2025/businesses-go-online-register-business-number-cra-program-account.html>
36. <https://www.canada.ca/content/canadasite/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/business-registration/business-number-program-account/gather-information.html>
37. <https://www.canadapost-postescanada.ca/cpc/en/support/kb/company-policies/terms-conditions/commercial-po-box-terms-and-conditions.page>
38. <https://www.canadapost-postescanada.ca/cpc/en/support/articles/addressing-guidelines/civic-address.page>
39. <https://www.canadapost-postescanada.ca/cpc/en/personal/receiving/flexdelivery.page>
40. <https://www.anytimemailbox.com/virtual-mailbox>
41. <https://swivl.ca/virtual-membership>
42. <https://www.postscanmail.com/a/101-rue-villeneuve-o.html>
43. <https://www.postscanmail.com/i/canada-cml.html>
44. <https://ipostal1.com/choose-digital-mailbox-location-1.php>

45. <https://cbandmailbox.com/en/locations/quebec>
46. <https://cbandmailbox.com/>
47. <https://cbandmailbox.com/en/solutions/virtual-mailbox>
48. <https://www.postscanmail.com/c/ca-montreal.html>
49. <https://www.idealcoworking.com/virtual-mailbox>
50. <https://www.davincivirtual.com/loc/ca/quebec/montreal-virtual-offices/>
51. <https://nuage-b.com/en/prestigious-business-address-lp/>
52. <https://ashantibusiness.com/en/virtual-office/>
53. <https://www.instantoffices.com/en-us/ca/office-space/virtual-office/montreal>
54. <https://coworkingmag.com/listings/coworking-space/ca/qc/montreal/>
55. <https://cbandmailbox.com/en/select-plan/ontario/toronto-etobicoke>
56. <https://www.roberthalf.com/ca/en/insights/research/canadian-remote-work-statistics-and-trends>
57. <https://statistique.quebec.ca/en/document/nombre-entreprises-actives-quebec>
58. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2025004-eng.htm>
59. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1878670/revenu-quebec-ontario-adresse-impots>
60. <https://2c2bcoworking.ca/blogue/blogue-domiciliation-comment-un-bureau-virtuel-peut-aider-votre-entreprise/>
61. <https://2c2bcoworking.ca/forfaits/domiciliation-entreprise/>

L'ÉDITEUR

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a Montreal workspace and business-address provider. We serve people who need a place to focus, meet, run a small business or establish a professional mailing presence. Our website offers English and French information about workspace options and services, alongside educational resources for operating a business in Canada.

A workspace that fits the day

Our workspace options include private offices, day passes and desks, and a conference room. These formats help individuals and teams compare a dedicated office with more flexible ways to work or hold a meeting. Prospective members can explore the virtual tour, review current pricing and book a visit before choosing a workspace.

Business addresses and mail

2727 Coworking provides business-address and virtual-mailbox services. Our resources explain the documents and practical questions involved, including guidance for people outside Canada. Service eligibility, included features, availability and access arrangements should be confirmed on the applicable service page or with our team.

Resources for Canadian small businesses

We publish guides, research and planning tools about workspace decisions, business addresses and starting a business in Canada. Our incorporation research includes information for people inside Canada and abroad, with jurisdiction-specific material to help readers identify the next questions to investigate. These educational resources complement our workspace and address services; they are not individualized legal, tax or immigration advice.

Visit or contact 2727 Coworking

Explore [private offices](#), [day passes and desks](#), [the conference room](#), [business addresses](#) and [virtual mailboxes](#). [Book a visit](#) or [contact the team](#) to discuss your needs.

A business address alone does not establish tax residence, immigration status, banking approval or eligibility for a government program.

Site Web : <https://2727coworking.com>

Cet article est de nature informative. Validez toute décision médicale, juridique, financière, réglementaire ou technique importante auprès de professionnels compétents et des sources primaires citées. Les services de l'entreprise sont décrits séparément des constats de recherche de l'article.